

MARS 2013

## DANS CE NUMÉRO

### COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Réunion du 20/12/2012
- Réunion du 24/01/2013
- Réunion du 21/02/2013

### INFOS PRATIQUES

- Et si on sortait...
- Carte Nationale d'Identité/Passeport
- Autorisation de sortie de territoire
- Recensement militaire
- Croc' Lune
- Accueil de Loisirs 3/10 ans
- Accueil Jeunes 11/14 ans
- État-civil 2013
- Relais assistants maternels
- Centre d'Échanges Internationaux
- Agence Nationale des Fréquences
- Simulateur Calcul d'Impôts
- Semaine pour les alternatives aux pesticides
- Ouvrez les portes de votre jardin
- Réglementation produits phytosanitaires

\*\*\*\*\*

### SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

RENDEZ VOUS SUR LE SITE :



Service-Public.fr

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le site officiel de l'administration française

## ET SI ON SORTAIT ...

- 23 mars : Carnaval – AAEPa
- 7 avril : Repas – Centre Communal d'Action Sociale
- 13 avril : Tournoi de badminton loisir – ouvert à tous – BCG
- 13 avril : Journée yoga – Plénitude Yoga
- 27 avril : Tournoi de football (U11–U13–U15–U17) – USG
- 8 mai : Cérémonie Anciens Combattants – UNC–AFN
- 9 mai : Fête de l'Ascension – Comité des fêtes
- 25 mai : Repas – USG
- 7 juin : Tournoi de Volley-ball – ESG
- 7 juin : Repas – Couesnon Remise en Forme
- 15/16 juin : Les Feux de la Rencontre aux landes d'Uzel - MAB
- 29 juin : Repas – UNC–AFN
- 29 juin : Kermesse – École privée
- 30 juin : Fête – AAEPa/École publique Nominœ
- 14 juillet : Concours communal de palets – Amicale des palétistes
- 7 septembre : Forum des associations
- 14 septembre : Repas – Amicale des palétistes
- 21 septembre : Classes 3
- 28 septembre : Repas – Club Bon Accueil
- 18 octobre : Concours de belote – Club Bon Accueil
- 19 octobre : Loto – École privée
- 8 novembre : Concours de belote – UNC–AFN
- 11 novembre : Cérémonie Anciens Combattants – UNC–AFN
- 16 novembre : Bourse aux jouets : École privée
- 23 novembre : Animation – AAEPa/École publique Nominœ
- 7, 8 décembre : Téléthon – Gosné Solidarité
- 8 décembre : Chorale « Gosné Chante » – Téléthon
- 16 décembre : Bûche de Noël – Les Gais Randonneurs
- 18 décembre : Repas fin d'année – ESG Volley-Ball
- 21 décembre : Tournoi de foot en salle – USG
- 30 décembre : Spectacle – CCAS
- 31 décembre : Réveillon St Sylvestre

MAIRIE DE GOSNÉ - Place du Calvaire 35140 GOSNÉ

☎ 02 99 66 32 08 ☎ 02 99 66 37 73

✉ mairie@gosne.fr

Revue distribuée gratuitement à toutes les familles de Gosné

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Mme Véronique LEPANNETIERRUFFAULT, Maire

Responsables de la publication, composition et rédaction, mise en page

Secrétariat de mairie, Commission Communication - Information

Numéro tiré en 900 exemplaires

## RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2012

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Havard, Guinebault, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan.

Étaient absents : M. Dupire (excusé) a donné procuration à Mme Gestin, M. Cagniard (excusé) a donné procuration à Mme Le Cuff, M. Le Dévéhat

Secrétaire de séance : M. Morin

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- Mission Univers – ZAC Méliante
- Avis sur Droit de préemption urbain – Tournebride et Bas Rocher
- Dotation instituteur
- Marchés Tournebride
- Loyer cabinet médical

### RÉSULTAT DE LA CONSULTATION VIABILISATION 4ÈME TRANCHE MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle l'appel à concurrence lancé pour la réalisation des travaux de viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la Méliante. La Commission d'ouverture des plis a ouvert le mardi 11 décembre, les différentes enveloppes et analysé les offres, le mardi 18 décembre.

Sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Terrassement – Voirie : Entreprise SOTRAV de Fougères pour un montant de 176 885 € HT
- Lot 2 – Réseaux : Entreprise CEGELEC de Rennes pour un montant de 18 788 € HT

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les marchés avec cette entreprise.

Mme le Maire précise que les lampadaires posés sur les trois autres tranches de La Méliante ne se font plus et de ce fait qu'un avenant pourra être émis avec l'entreprise Cégelec, titulaire du lot « réseaux ».

### MISSION UNIVERS ZAC DE LA MÉLIANTE - FORFAIT DÉFINITIF

Mme le Maire rappelle que la commune de Gosné, suivant délibération en date du 22 septembre 2011, a conclu avec l'agence UNIVERS, un marché de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la ZAC de la Méliante. L'acte d'engagement de ce marché précisait un forfait en tranche ferme de 5 200 € et une tranche conditionnelle en fonction de l'enveloppe estimative des travaux évalués à 135 000 € HT. Le montant des marchés s'élevant à 215 240 € (Voirie, Réseaux et estimation espaces verts), le forfait de rémunération de la tranche conditionnelle au taux de 5,75% passe à 12 376,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces éléments autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'agence Univers confirmant le montant des honoraires à 5 200 € + 12 376,30 € = 17 576,30 € HT.

### DESSERTE EN EAU POTABLE ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé précédemment de demander au Cabinet BOURGOIS, Ingénieurs Conseils à BETTON, d'étudier, dans le cadre du Syndicat Intercommunal des eaux de St Aubin d'Aubigné, Maître d'ouvrage, les travaux de desserte en eau potable de la ZAC de la Méliante, tranche 4. Elle indique à l'assemblée que ces travaux évalués à la somme de 12 600 € HT, base octobre 2012, sont conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la Commune.

Le paiement interviendra par virement au compte du syndicat

à la caisse de M. le trésorier du syndicat, percepteur de St Aubin d'Aubigné au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation d'un mémoire de travaux. Le décompte définitif de la dépense sera, quant à lui, arrêté après la réalisation de l'ensemble de l'opération et sera communiqué en même temps que la demande de règlement du solde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte l'étude chiffrée du Cabinet Bourgois
- Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement
- S'engage à rembourser le montant de la dépense au Syndicat intercommunal des eaux de St Aubin d'Aubigné par virement à son compte à la perception de St Aubin d'Aubigné
- S'engage à imputer le montant de la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre des dits travaux.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 119 du 22 novembre 2012

### ESPACES VERTS – ZAC MÉLIANTE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal un devis de La Jourdanière Nature pour la mise en place de clôtures afin de délimiter la ZAC de la Méliante.

Le devis s'élève à 1 980,00 € HT pour la fourniture et mise en place de 90 ml de ganivelles y compris poteaux sur une hauteur de 1 mètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte ce devis. La facture sera à imputer sur le budget de la Méliante.

### RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE PROGRAMME 2013

Mme le Maire donne lecture de la circulaire annuelle du Conseil Général concernant la répartition des recettes des amendes de police. Dotation 2012 – Programme 2013. Ces subventions sont accordées pour les opérations suivantes :

- Aires d'arrêt de bus en agglomération et voies communales hors agglomération
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération
- Parc de stationnement en dehors des voies de circulation
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours
- Signalisation des passages piétons
- Aménagements de sécurité sur voirie
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire l'opération suivante : peinture passages piétons et signalisations diverses

### STOCKS LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à prendre les décisions modificatives budgétaires relatives à la ZAC de la Méliante, à la Zone de Tournebride, et au lotissement Le Closel au vu des états fournis par le receveur municipal.

### TRAVAUX AU TERRAIN DES SPORTS

M. Veillaux, délégué municipal en charge des sports informe les élus de la démarche entreprise concernant l'éclairage du terrain des sports. En effet le système actuel date de près de 25 ans et malgré le changement régulier des ampoules, le système d'éclairage devient défectueux. Aussi, il propose de remplacer l'ensemble du boîtier complet installé sur les poteaux. Plusieurs devis ont été effectués et la Commission propose de retenir l'entreprise ETDE pour le remplacement des 8 boîtiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette

proposition et accepte le devis ETDE de 7 080,32 € TTC. Le Conseil Municipal sollicite une subvention près du syndicat départemental d'électrification. M. Veillaux informe le Conseil Municipal des difficultés liées au planning des différentes structures sportives (terrain et salle de sport). La réunion de planning sera prévue dès le printemps pour la rentrée de septembre et des sollicitations près des communes extérieures vont être étudiées dans l'attente de l'aménagement de la nouvelle zone. La Commission tranchera en cas de litiges.

#### TARIF 2013 - PUBLICITÉ BULLETIN

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le tarif des publicités dans les bulletins municipaux de 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas apporter de modifications. Le tarif est le même suivant les encarts ci après :

##### Pavé:

▪ 57 x 34	: 25 €
▪ 51 x 51	: 33 €
▪ 126 x 34	: 45 €
▪ 126 x 52	: 72 €
▪ 126 x 80	: 105 €
▪ 1/2 page	: 136 €
▪ 1 page	: 181 €

#### RAPPORT ACTIVITÉ SYNDICAT BASSIN ILLE ET ILLET

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2011 du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et l'Illet dont les activités sont de plus en plus nombreuses puisque le syndicat constitué en 2004 s'est ouvert à de plus larges compétences avec pour objet principal, la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cet objectif de qualité de l'eau concerne en premier lieu les populations locales de notre bassin versant mais il doit répondre à la directive cadre européenne qui impose d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau en 2015.

Mobiliser, sensibiliser, agir auprès de tous les acteurs (collectivités, agriculteurs, particuliers...) pour réussir cette mission, tels sont les enjeux du syndicat.

Mme Le Saout Hélène, déléguée, présente les différentes actions du syndicat ainsi que le bilan financier de l'année 2011. Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

Mme le Saout présente ensuite les actions qui ont été menées sur Gosné, notamment sur l'Illet, à la Hubertais et présente les ateliers prévus lors de la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars 2013 : animation à la bibliothèque avec le centre de loisirs sous forme d'un atelier refuge à auxiliaire à destination des enfants, ainsi qu'une journée troc plantes à la maison des services.

#### CONVENTION DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la dématérialisation des actes. Toutes les délibérations et arrêtes divers pourront être adressé à la Préfecture par voie électronique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à la signature de la convention près de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

#### MARCHÉS TOURNEBRIDE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de l'observation de la trésorerie concernant les marchés des entreprises pour la zone artisanale de Tournebride. En effet l'article 13 - Pénalités, primes et retenues du CCAP du marché de viabilisation de la ZA de Tournebride stipule la disposition suivante : " En cas de retard dans l'exécution des travaux, une pénalité journalière de 1/1 000ème du montant de l'ensemble du marché par jour calendaire de retard sera imposée à l'entreprise." Pendant l'essentiel des travaux

ont été réalisés en 2006 conformément aux actes d'engagement. Les travaux définitifs ont été réalisés en 2011 et 2012 lorsque la commune a lancé les travaux de voirie définitive du lotissement. Cette situation entraîne des pénalités de retard pour les entreprises.

Afin de régulariser la situation et de ne pas pénaliser les entreprises pour un retard d'exécution dans le marché ne relevant pas de son fait, Le Conseil Municipal décide d'exonérer les entreprises d'éventuelles pénalités de retard.

#### DOTATION INSTITUTEUR

Mme le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 7 décembre 2012 concernant la répartition de la dotation spéciale instituteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la dotation de base qui s'élève à 2186 € pour 2012.

#### AVIS DUR DROIT DE PRÉEMPTION TOURNEBRIDE – LE BAS ROCHER

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Feisthommel-Renoult, notaire à Ercé près Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé à Gosné, au lieu dit « Tournebride et Bas Rocher », appartenant à M. et Mme GIRARD cadastré section n° ZH 72 pour une superficie de 191 ca et ZH 73 pour une superficie de 178 ca (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

#### ÉTAT DES LIEUX SALLE DES FÊTES

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été évoqué de faire un état des lieux avant et après chaque location à la salle des fêtes de Gosné. Le Conseil Municipal désigne les agents du service technique pour effectuer cet état des lieux. Le planning de remise des clés sera régi par l'accueil du secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal décide de porter la caution à 300 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 200 € pour dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage.

En cas de manquements aux règles de remise en état de la salle des fêtes, ces chèques seront encaissés. Si les dégradations sont supérieures, elles pourront être facturées suivant devis. En cas de litige entre le personnel technique et le loueur, un élu sera appelé.

#### RÉVISION LOYERS CABINET MEDICAL - 5 RUE ILLET

Mme le Maire rappelle la convention d'occupation précaire signée par l'étiopathe qui utilise l'ancien bâtiment de l'école, 5 rue de l'Illet pour l'exercice de sa profession médicale. Après avoir fait le point sur les charges qui sont acquittées par la commune, le Conseil Municipal décide de porter la redevance à 180 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### DIVERS

**Nouveau Bulletin :** M. Trémier présente la maquette du nouveau bulletin avec l'intégration de la signature du nouveau logo. Un dossier sera présenté dans chaque bulletin et indiqué en couverture.

**Planning 2013 :** le planning des réunions de conseil de 2013 sera envoyé aux élus par mail. ■

## RÉUNION DU 24 JANVIER 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Havard, Guinebault, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan, Dupire, Cagniard, Le Dévéhat

Secrétaire de séance : Mme Jourdan

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter le point suivant : Convention pour utilisation équipement sportif à Liffré.

### COMMERCIALISATION ZAC DE LA MÉLIANTE 4ÈME TRANCHE – PRIX AU M<sup>2</sup>

Mme le Maire présente aux élus les différents éléments concernant la 4<sup>ème</sup> tranche de la ZAC de la Méliante. Elle présente le bilan financier suite aux résultats des différentes consultations des travaux et propose de fixer le prix au m<sup>2</sup> concernant la commercialisation de cette 4<sup>ème</sup> tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le prix de vente des terrains de la 4<sup>ème</sup> tranche de la Méliante à 100 € HT le m<sup>2</sup>.
- Fixe le montant de l'acompte, lors de la signature du compromis à 10 % du prix de vente.
- Organise la commercialisation des lots suivant les inscriptions reçues en mairie et avis de la Commission d'attribution
- Charge l'étude de Maître Rimasson, notaire à St Aubin du Cormier de la rédaction des actes (en double minute) et donne pouvoir à Mme le Maire pour procéder à la signature de ces actes.

### MISSION SPS – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire donne lecture des devis concernant la mission SPS pour les travaux de viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de la ZAC de la Méliante. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise IPAC Conseil de Montgermont. Le montant de la prestation s'élève à 1150.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de ce cabinet et autorise Mme le Maire à signer la convention avec ce bureau.

### AVIS DUR DROIT DE PRÉEMPTION 1 ALLÉE DES GENÊTS

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Lenglard-Le Bec, notaire à La Chapelle sur Erdre, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé à Gosné, 1 Allée des Genêts appartenant à M. et Mme LEFEBVRE cadastré section n° ZO 46 pour une superficie de 470 M<sup>2</sup> (en zone UE du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### AVIS DUR DROIT DE PRÉEMPTION 3 RUE DES PIVERTS

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 8 février 2006, il a été institué un droit de préemption sur toutes les zones U du PLU à savoir UC, UE (lotissements exclus), UA, 1 AU, 1 AUA et 2 AU. Elle fait connaître qu'elle a reçu de l'étude notariée de Me Texier, notaire à Liffré, une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé à Gosné, 3 rue des Piverts, appartenant à M. et Mme CHASSE cadastré section n° ZP 78 pour une superficie de 7a 66 ca (en zone 1AUEZ du PLU). Elle demande au Conseil Municipal de prendre une

décision quant au droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, RENONCE à son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné.

### CONVENTION FEVILDEC LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Mme le Maire présente aux élus la proposition de la société FEVILDEC concernant le renouvellement de la convention signée le 29 janvier 2009. Elle énumère les différentes actions possibles et les services accessibles aux Communes signataires de cette convention :

- accès au diagnostic programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique
- accès au programme de lutte collective contre les chenilles urticantes
- accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués
- accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires
- accès aux sessions de formation thématiques
- Accès au service de lutte contre les pigeons en milieu urbain
- intervention gratuite d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux
- inscription gratuite de deux agents communaux à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes.
- accès aux conseils techniques et réglementaires sur le sujet des organismes nuisibles via le forum annuel des communes
- prêt de matériel, de piégeage (ragondins, fouines, corneilles, pigeons...) avec assistance à l'installation,
- fournitures de formulaires administratifs liés à la gestion des animaux nuisibles,
- information régulière sur le thème des organismes nuisibles, sur les mesures en vigueur...
- exonération de l'adhésion annuelle pour l'achat de produits ou matériels divers.
- Accès aux opérations d'équipement collectif des communes en matériels spécifiques (cages)
- conditions préférentielles pour des interventions diverses chez les habitants de la Commune
- accès au service « capture et enlèvement d'espèces nuisibles sur demande
- conseil divers aux élus et aux agents municipaux
- possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la Commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif (lutte ragondin ou autre).

La durée de la convention est de quatre ans. La contribution financière annuelle est de 125 € par commune.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de ce programme décide de renouveler la convention près de FEVILDEC et autorise Mme le Maire à signer la convention. La validité de la convention comprend les années 2013, 2014, 2015 et 2016 sauf dénonciation.

### COURS DE DANSE

#### MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS

M. Veillaux, délégué aux sports, informe les élus de la demande de l'association Loisirs Mouvea, représentée par M. Thomas JALLA pour dispenser des cours de Zumba dans la salle des sports. Les cours pourraient avoir lieu le mercredi soir dans la salle de motricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition la salle à M. JALLA et autorise Mme le Maire à signer une convention après avoir obtenu les attestations suivantes : assurance et loi 1901. La mise à disposition est fixée à 20 € par séance hebdomadaire (créneaux le mercredi soir à 18h30 et 19h30) suivant un

calendrier établi jusqu'au 30 juin 2013. Le Conseil Municipal s'accorde le droit de rectifier le montant de la location si nécessaire.

### MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE LA MAISON DES SERVICES

Mme le Maire informe les élus que suite aux ateliers Équilibre à l'âge, Angélique Hamon, kiné propose de poursuivre son action en dispensant des séances hebdomadaires de gym adaptée en tant que profession libérale. N'étant plus sous l'association Kiné Ouest, il convient de fixer un prix de location de séance dans la salle de la maison des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 10 € le montant de la séance hebdomadaire. Le prix pourra être modifié si besoin.

### CONVENTION POUR MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LIFFRÉ

M. Veillaux, délégué aux sports propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec la commune de Liffré afin de pouvoir utiliser les terrains stabilisés et vestiaires, rue Jules Ferry à Liffré. Les terrains seraient utilisés par le club de foot ball de Gosné du 23 janvier au 20 février 2013. La mise à disposition est accordée gratuitement par la mairie de Liffré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à la signature de la convention.

### DIVERS

**Salle des sports** : il est signalé un problème de chauffage dans la salle de motricité. Dans l'attente de la résolution du problème les élus proposent à l'association de Yoga d'utiliser la maison des services.

**Voirie** : il est donné lecture d'un courrier des habitants du « Domaine » concernant l'état de la voie allant au village « le Domaine » ainsi que l'état du pont. M. Havard précise que les trous sur la voirie seront bouchés la semaine prochaine sauf si les conditions météo ne le permettent pas. Concernant le pont, les élus penchent plus sur une réfection en pierres pour garder l'authenticité de ce pont. D'autres questions sont soulevées concernant les usages de la route et seront examinées par la Commission. ■

### RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2013

Étaient présents : MM Lepannetier-Ruffault, Gestin, Dupire, Cagniard, Chardin, David, Escolivet, Le Cuff, Le Saout, Lesage, Serrand, Trémier, Thébault, Veillaux, Morin, Jourdan, Le Dévéhat

Étaient absents : M. Havard (excusé) a donné procuration à Mme Gestin, M. Guinebault (excusé).

Secrétaire de séance : M. Le Dévéhat

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- Avenant à la convention Mégalis
- Prolongation de la convention avec Liffré

Et d'enlever : point sur le commerce local

### PROJET DE REPAS DE CONVIVIALITÉ À LA MAISON DES SERVICES

Mme le Maire propose aux élus de bien vouloir délibérer sur un projet de mise en place d'un repas de convivialité à la maison des services. Melle HAQUIN, animatrice, présente le programme mais en amont reprend toutes les étapes de la mise en place de la maison des services et dresse un bilan à 6 mois de fonctionnement. L'objectif du repas de convivialité est de permettre aux personnes âgées et isolées de se retrouver à la maison des services, une fois par semaine, autour d'un repas et de participer à une activité de la vie

quotidienne. Les repas seront, comme à la cantine, apportés par Resteco. Mme Haquin présente le budget de fonctionnement et Mme le Maire demande au Conseil Municipal de fixer un prix de vente des repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à 7,50 € le prix de vente des repas et sollicite des demandes de subvention près du Conseil Général et des caisses de retraite. Mme Haquin présente également le programme de la semaine sans pesticides du 20 au 30 mars 2013 avec les différents acteurs de la commune.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

En ce qui concerne la présentation des comptes au Conseil Municipal, Mme le Maire laisse la présidence à M. Guinebault, adjoint aux finances. Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2012 de la Commune, des logements locatifs, de l'assainissement, de la ZAC de La Méliante, et de la Zone de Tournebride tels qu'ils ont été établis et présentés. Il approuve également le compte de gestion des différents budgets établis par M. Gauvrit, Percepteur.

#### Commune

##### Section de Fonctionnement

Recettes : 1 328 553,15 €

Dépenses : 974 742,14 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 353 811,01 €**

##### Section d'Investissement

Recettes : 620 812,24 €

Dépenses : 770 650,26 €

**Résultat de l'exercice – Déficit : 149 838,02 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 213 778,63 €**

**Affectation des résultats** : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 353 811,01 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2013 à l'article 1068 (réserve).

#### Assainissement

##### Section de Fonctionnement

Recettes : 80 328,62 €

Dépenses : 36 047,42 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 44 281,20 €**

##### Section d'Investissement

Recettes : 65 178,61 €

Dépenses : 16 307,32 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 48 871,29 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – excédent : 413 583,40 €**

**Affectation des résultats** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'exploitation au 31 décembre 2012 présente un excédent de 44 281,20 €. Elle propose d'affecter ce résultat en section investissement du budget primitif 2013 à l'article 1068 (réserve). En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette affectation de résultat.

#### Logements locatifs

##### Section de Fonctionnement

Recettes : 76 074,10 €

Dépenses : 14 571,53 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 31 502,57 €**

##### Section d'Investissement

Recettes : 55 892,12 €

Dépenses : 55 629,35 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 262,77 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 25 407,68 €**

**Affectation des résultats** : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 61 502,57 € décide d'affecter ce résultat à la section investissement du budget primitif 2013 à l'article 1068 (réserve) afin de couvrir le déficit d'investissement et de poursuivre les travaux de réhabilitation.

### ZAC de la Méliante

#### Section de Fonctionnement

Recettes : 232 915,63 €

Dépenses : 332 489,88 €

**Résultat de l'exercice – déficit : 99 574,25 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – excédent : 66 511,73 €**

#### Section d'Investissement

Recettes : 308 195,84 €

Dépenses : 215 398,34 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 92 797,50 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 98 306,90 €**

**Affectation des résultats** : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 66 511,73 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2013 (report à nouveau).

### Zone artisanale de Tournebride

#### Section de Fonctionnement

Recettes : 187 431,69 €

Dépenses : 182 354,62 €

**Résultat de l'exercice – excédent : 5 077,07 €**

**Résultat cumulé excédent : 18 193,84 €**

#### Section d'Investissement

Recettes : 164 224,63 €

Dépenses : 182 354,62 €

**Résultat de l'exercice – déficit : 18 129,99 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 182 354,62 €**

**Affectation des résultats** : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 18 193,84 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2013 (report à nouveau).

### Lotissement « Le Closel »

#### Section de Fonctionnement

Recettes : 8 410,00 €

Dépenses : 8 410,00 €

**Résultat de l'exercice – déficit : 0 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 : 0 €**

#### Section d'Investissement

Recettes : 0 €

Dépenses : 8 410 €

**Résultat de l'exercice – déficit : 8 410,00 €**

**Résultat cumulé à reporter sur 2013 – déficit : 8 410,00 €**

**Affectation des résultats** : le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif présente un résultat égal à 0,00 € décide de reprendre ce résultat à la section de fonctionnement de l'exercice 2013 (report à nouveau).

### **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (Commune - Assainissement - Logements locatifs - ZAC de la Méliante - Zone de Tournebride – Le Closel)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état

des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.
- Après s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant :
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part.

### **COÛT MOYEN DE L'ÉLÈVE ÉCOLE PUBLIQUE DE GOSNÉ**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le coût moyen de l'enfant fréquentant l'école publique de Gosné. M. Dupire présente le tableau préparé par la Commission scolaire faisant état des charges de fonctionnement de l'école. Le calcul a été effectué avec un lissage des dépenses et des effectifs sur 3 ans. (Référence compte administratif 2012, lissé sur les années 2010, 2011 et 2012). Il en ressort, au vu des charges que le coût moyen :

- d'un enfant de maternelle revient à .....847,00€
- d'un enfant de primaire revient à .....373,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces montants.

### **PARTICIPATION MENSUELLE – OGEC**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant de la participation mensuelle à verser, à l'organisme de gestion de l'école privée suivant le contrat d'association signé le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Elle donne connaissance, au Conseil Municipal, du coût moyen d'un élève public. Ce coût a été calculé par la Commission scolaire sur la base du compte administratif 2012, (lissé sur les années 2010/2011/2012). Ce coût s'élève à 847,00 € pour un enfant en maternelle et à 373,95 € pour un enfant en primaire. Sur proposition de la Commission scolaire et au vu du bilan de l'OGEC, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une participation mensuelle de 5 013 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Cette somme a été calculée sur la base de 100% du coût moyen de l'élève public et seulement sur les enfants domiciliés sur la commune :

- 847,00 € x 41 enfants de maternelle =  
34 727,00 € : 12 mois = ..... 2 894 €
- 373,95 € x 68 enfants de primaire =  
25 428,60 € : 12 mois = ..... 2 119 €
- soit un total de..... 5 013 €**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à procéder à l'ordonnancement de cette participation.

### **FOURNITURES SCOLAIRES**

Mme le Maire propose de fixer le montant alloué pour les fournitures scolaires à l'école publique de Gosné sur l'exercice 2013. Après avoir analysé les différentes dépenses en fournitures et manuels scolaires, la Commission suggère, comme l'an passé, de délibérer sur un montant par enfant pour l'ensemble des deux éléments (fournitures et livres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour

l'année civile 2013, le budget en fournitures scolaires et manuels à 6 674 € (47 € x 142 élèves). Cette somme sera versée aux fournisseurs au vu des factures reçues et dans la limite de la ligne budgétaire allouée.

### SUBVENTIONS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission scolaire, vote les subventions au titre de l'année 2013. La Commission, comme les années passées, propose de regrouper en une seule subvention, les subventions versées au titre des années précédentes : arbre de Noël, bibliothèque et sorties scolaires soit :

- École Publique : 142 élèves x 30 €..... 4 260 €
  - École Privée : 126 élèves x 30 € ..... 3 780 €
- soit un total de : 8 040 €**

A cette somme, le Conseil Municipal vote une subvention de 10 € par classe pour acquisition de petit matériel à l'école publique, soit 60 € pour 2012 (reliquat) et 60 € pour 2013.

### BILAN DES SERVICES

M. Dupire donne lecture aux élus des bilans des trois services : Accueil de Loisirs, Cantine scolaire et garderie. Pour chacun des services, il fait état des dépenses du personnel, des dépenses de fonctionnement du service (eau, électricité, fournitures...) et donne connaissance des recettes des familles (vente des services).

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents qui serviront de base à la tarification à la prochaine rentrée de septembre 2013.

### MATÉRIEL CENTRE DE LOISIRS

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir inscrire au budget une somme de 1000 € afin de permettre l'acquisition d'un nouvel ordinateur au centre de loisirs de Gosné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

### PERSONNEL GARDERIE PÉRISCOLAIRE

M. Dupire, adjoint aux affaires scolaires informe les élus du manque de personnel au niveau de la garderie du soir. Il demande au Conseil Municipal de renforcer le service à raison d'une heure tous les soirs. (de 16h45 à 17h45). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition et demande à Mme le Maire de prendre l'arrêté nécessaire à partir de la rentrée prochaine.

### SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal, après avis de la Commission des finances vote les subventions au titre de l'année 2013 :

<b>Subventions aux Associations</b>	
▪ UNC AFN (35 adhérents).....	55,00 €
▪ Anciens Combattants .....	25,00 €
▪ Pêcheurs Étang d'Oué.....	25,00 €
▪ ACCA – Chasse (38 adhérents).....	120,00 €
▪ + Lutte contre nuisibles.....	150,00 €
▪ Club Bon Accueil (115 adhérents x 4 €).....	460,00 €
▪ Atelier Travaux Manuels (7 adhérents) .....	50,00 €
▪ Les Gais Randonneurs (45 adhérents).....	50,00 €
▪ Musée Archipel Breton (160 adhérents).....	50,00 €
▪ Gosné-Solidarité (10 adhérents).....	50,00 €
▪ Gosné Chante (18 adhérents).....	50,00 €
▪ USG (181 adhérents x 8,50 €).....	1 538,50 €
▪ Gymnastique (187 adhérents x 8,50 €).....	1 589,50 €
▪ Badminton (61 adhérents x 8,50 €).....	518,50 €
▪ Tennis (58 adhérents x 8,50 €).....	493,00 €
▪ Volley Ball (17 adhérents x 8,50 €).....	144,50 €
▪ Musculation (78 adhérents x 8,50 €).....	663,00 €
▪ Plénitude Yoga (16 adhérents) .....	50,00 €
▪ Paroisse - participation chauffage.....	350,00 €
▪ Caudhem.....	250,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS .....</b>	<b>6 682,00 €</b>

### INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église conformément à la réglementation en vigueur et suivant le tarif qui sera publié en préfecture pour 2013. Cette indemnité sera versée au Prêtre de la Paroisse, M. Baysang, responsable de l'église de Gosné.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AVENANT RÈGLEMENT

Mme Le Cuff, élue déléguée à la bibliothèque municipale expose au Conseil Municipal que l'informatisation de la bibliothèque touche à sa fin et que la réorganisation et le réaménagement sont terminés. Cependant, il serait nécessaire de prévoir une enveloppe budgétaire pour l'acquisition de matériel complémentaire (présentoirs, étagères, téléphone portable...). Mme le Cuff soumet également une modification au règlement Cette modification porte sur le nombre d'ouvrages illimités par adhérent et sur le remboursement de 2 € de la carte à code-barres (en cas de perte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir une enveloppe de 2000 € au budget primitif et accepte la modification du règlement.

### AVENANT A LA CONVENTION POUR DÉMATÉRIALISATION DES ACTES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avenant à la convention concernant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité. Cet avenant a pour but de permettre l'envoi électronique des décisions budgétaires (délibérations, comptes administratifs, budgets...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à la signature de l'avenant à la convention près de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

### TARIF 2013 - PUBLICITÉ BULLETIN

Mme le Maire expose qu'il convient de délibérer à nouveau sur les encarts publicitaires du bulletin municipal. En effet, la refonte du bulletin effectuée en décembre dernier ne permet pas de garder les encarts proposés antérieurement. La société Phideel propose les encarts suivants :

- 78x 45
- 164 x 45 ou 78 x 94 (même surface)
- 164 x 120

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les montants à :

- 40 € l'encart 78x 45
- 80 € l'encart 164 x 45 ou 78 x 94 (même surface)
- 140 € l'encart 164 x 120

### PROLONGATION CONVENTION UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE LIFFRÉ

M. Veillaux, délégué aux sports propose au Conseil Municipal de prolonger la convention pour l'utilisation des équipements sportifs de Liffré jusqu'au 31 mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Mme le Maire à la signature de l'avenant de la convention.

### RYTHMES SCOLAIRES

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de décret sur les rythmes scolaires. Normalement le projet prévoit de rétablir la semaine de 4,5 jours à la rentrée de 2013, sauf dérogations. Mme le Maire expose que l'application pour 2013 a fait l'objet d'un débat en Commission scolaire avec les directrices des écoles publique et privée de Gosné. La réforme prévoit la demi-journée du mercredi à raison de 3h00 en économisant 45 mn d'école sur les 4 jours actuellement en place ; Il faut ainsi prévoir des activités avec du personnel encadrant spécialisé pendant ces 45mn. La réforme nécessite une concertation avec les

associations sportives, culturelles, de loisirs et autres...

A l'unanimité, il ne semble pas possible de réorganiser l'ensemble des services pour la rentrée de 2013. En effet, la réforme induit la réorganisation des services scolaires (atsem) et périscolaires : cour, cantine, garderie, accueil de loisirs du mercredi et engendre des coûts supplémentaires.

Le Conseil Municipal, au vu de l'exposé, considérant que cela nécessite du temps pour sa mise en place et considérant les coûts induits par la réorganisation demande à reporter en septembre 2014 la réforme sur les rythmes scolaires.

#### DIVERS

**École Publique** : Mme le Maire informe les élus qu'une ouverture de classe à l'école publique a été annoncée par la presse mardi dernier. La prévision des effectifs va être

demandée à l'école.

**Voirie** : Un nouveau courrier a été reçu concernant la voie du Domaine. Mme le Maire en donne lecture au Conseil Municipal et le remet à la Commission voirie.

**Cantine** : Suite à la dernière réunion « périscolaire », des renseignements ont été pris concernant un autre prestataire de repas. Or, il s'avère que ce prestataire livre en liaison froide, ce qui n'est pas adapté avec le matériel déjà en place.

**Communication** : M. Trémier informe de la prochaine réunion « communication et demande à réfléchir sur le dossier à présenter au prochain bulletin (semaine sans pesticides). Il parle également d'une page facebook. ■

## INFOS PRATIQUES

### VACANCES, EXAMENS, PERMIS DE CONDUIRE, VÉRIFIEZ DES MAINTENANT LA VALIDITÉ DE VOTRE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET/OU PASSEPORT

Les délais d'obtention d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité sont actuellement **de 8 semaines** et sont susceptibles d'augmenter avec le nombre de demandes. C'est pourquoi, dans la perspective des départs en vacances, la Préfecture invite les usagers à vérifier leurs titres d'identité (passeport et/ou carte d'identité) et de les renouveler, si nécessaire, **au minimum 3 mois avant le départ**. Elle rappelle également qu'aucun titre ne pourra être délivré en urgence.

**Les communes les plus proches de Gosné où les demandes de passeport doivent être effectuées sont : St Brice en Coglès, Fougères, Vitré, Betton, Combourg, Cesson Sévigné, Chateaubourg (prendre rendez-vous avant de vous y rendre).**

**La demande de Carte Nationale d'identité se fait à la mairie du domicile : demander préalablement la liste des pièces à joindre. ■**

### PLUS D'AUTORISATIONS DE SORTIE DE TERRITOIRE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2013

Les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles et collectives pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents sont supprimées depuis le 1er janvier 2013. C'est ce qu'indique une circulaire du 20 novembre 2012.

Un mineur français pourra franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple).

Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur l'espace dédié du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »).

Par ailleurs, la procédure d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire est également modifiée par cette circulaire. Elle permet au titulaire de l'exercice de l'autorité parentale de faire opposition sans délai à la sortie de France de son enfant dans l'attente d'obtenir une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire. ■

### RECENSEMENT MILITAIRE

**Le recensement est obligatoire** : en application de la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, filles et garçons âgés de 16 ans, de nationalité française, faites vous recenser à la mairie de votre domicile dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

**Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 1997** sont tenus de se faire recenser dans le mois de leur naissance et au plus tard le **30 juin 2013** à la mairie (se munir du livret de famille). La prochaine période concernera **les jeunes gens nés en juillet, août, septembre 1997**. Ces derniers devront se faire recenser dans le mois de leur naissance et au plus tard le 30 septembre 2013. ■



## CROC' LUNE

L'espace jeux est un lieu où sont proposées diverses activités pour favoriser l'éveil des enfants âgés de 3 mois à 36 mois accompagnés d'un adulte (parents, assistante maternelle...). Les séances ont lieu le lundi ou le jeudi matin de 9h45 à 11h30.

Avant les vacances, les enfants ont pu partager un goûter de crêpes. Les plus grands ont participé à la préparation de la pâte, en cassant les œufs, en ajoutant les ingrédients, en tournant la pâte avec la cuillère avec l'aide d'un adulte. Pendant que la pâte se reposait, on en a profité pour se déguiser ...

Au cours des prochaines séances les enfants vont réaliser des boîtes pour préparer la fête de Pâques. Une grande chasse aux œufs sera organisée pour fêter l'événement.

Le réseau des bibliothèques du Pays de Saint Aubin du Cormier fête le 15ème printemps des poètes. Dans ce cadre, « une brigade des poètes » viendra faire découvrir aux enfants la poésie, au travers de lectures et de chansons animées.

Il est encore possible de venir découvrir ces moments de partage, le lundi de 9h45 à 11h30 dans les locaux de Max' Aventure, 2 rue de la Buissonnière.

Ce service est assuré par la Communauté de Communes du Pays de Saint Aubin du Cormier.

Pour tous renseignements, contactez Nolwenn Goron au 02-99-39-15-16 ou [n.goron@staubinducormiercommunaute.fr](mailto:n.goron@staubinducormiercommunaute.fr). ■

## L'accueil de loisirs MAX' AVENTURE pour les 3 /10 ans

Ouvert tous les mercredis de 7h15 à 19h, les petites vacances (sauf Noël) et les vacances d'été (sauf août) sous la direction de Jean-François LEONARD et de son équipe d'animation Julien, Émilie, Jacqueline et Elodie, vos enfants pourront découvrir de multiples activités et ateliers et les joies du centre de loisirs.



## L'accueil jeune pour les 11/14 ans

Ouvert durant les vacances scolaires ainsi qu'au mois de juillet de 14h à 17h30 (avec une possibilité de repas le midi avec une arrivée à 12h), notre équipe d'animation propose à vos jeunes des activités aussi diverses que variées telles que des activités créatives (brico récup, home déco...), sportives (sport de raquettes, sports collectifs...), des sorties et bien sûr une soirée. **Les nouveaux inscrits sont, bien entendu, les bienvenus !**



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour les enfants ayant déjà fréquenté l'accueil de loisirs cette année, seule la fiche présence est à compléter. Pour les autres, un dossier d'inscription doit être retiré en Mairie.

Pour des questions de gestion de personnel d'animation, nous vous rappelons qu'il est préférable d'inscrire vos enfants à l'avance.

Renseignements, questions, ou inscriptions :  
Accueil de loisirs Max 'Aventure : 02 99 66 34 54  
[max.aventure.gosne@gmail.com](mailto:max.aventure.gosne@gmail.com).

### À VENIR

Les vacances de printemps auront lieu du **lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2013**. Si vous désirez recevoir le programme d'animation pour ces vacances, vous pouvez nous envoyer un mail ([max.aventure.gosne@gmail.com](mailto:max.aventure.gosne@gmail.com)) ou bien passer directement à l'accueil de loisirs situé 2 rue Buissonnière. ■

## ÉTAT-CIVIL 2013

### NAISSANCES

4 janvier à Rennes : Axel **GÉRARD**

4 janvier à Rennes : Roméo **GÉRARD**

12 janvier à St Grégoire : Elynne **LUET**

5 février à St Grégoire : Jules **DULIN**

### DÉCÈS

9 février : Berthe **MARÉ** Vve **BÉGASSE**, 91 ans

13 février : Mathilde **SCHMERBER** Vve **SOMMIER**, 91 ans

17 février : Claude **MORIN**, 69 ans

21 février : Aurélie **GUESDON** Vve **DELYS**, 86 ans

### RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Un second créneau de permanences du Relais assistants Maternels est mis en place depuis le mois de mars dans les locaux du Pôle Enfance « Com'3 Pommes » situé 19 rue Leclerc à St Aubin du Cormier.

Les permanences ont lieu le 1er et 3ème mardi de chaque mois de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous : 06-21-00-87-65. ■



### JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS

#### CHERCHENT

#### UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Allemagne, des États-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association

CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience ! Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

#### Renseignements :

CEI-Centre Échanges Internationaux

Hervelyne Penvern/Rennes

03.99.87.57.49 / 06.08.69.71.17

Bureau coordinateur CEI : 02.99.20.06.14. ■

Agence Nationale des Fréquences

**Le 26 mars prochain, 6 nouvelles chaînes de la TNT arrivent dans votre commune !**

Cette opération implique des modifications techniques sur les émetteurs qui peuvent perturber la réception des chaînes préexistantes

**Pour savoir comment continuer à recevoir toutes les chaînes de télévision après cette date, l'ANFR vous informe :**

par téléphone :

**au 0970 818 818**

du lundi au vendredi de 8h à 19h (Prix d'un appel local)

sur internet :

**www.recevoirlatnt.fr**



### SIMULATEUR CALCUL IMPÔT

Le ministère de l'économie et des finances propose de calculer en ligne, par l'intermédiaire d'un simulateur, le montant de l'impôt 2013 à payer sur les revenus 2012. Ce simulateur s'adresse aux contribuables qui résident en France, il intègre les nouvelles mesures fiscales prévues dans la loi de finances pour 2013.

Il existe 2 modules de calcul :

- simplifié (pour ceux qui déclarent des salaires, des pensions ou des retraites, des revenus fonciers, des charges courantes comme les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfant, les dons aux œuvres...),
- complet (pour ceux qui déclarent des revenus d'activité commerciale, libérale, agricole, des investissements locatifs...).

Les taux applicables aux revenus 2012 pour l'impôt 2013 sont les suivants (revenus imposables par part) :

- 0 % jusqu'à 5 963 €,
- 5,5 % de 5 963 € à 11 896 €,
- 14 % de 11 897 € à 26 420 €,
- 30 % de 26 421 € à 70 830 €,
- 41 % de 70 831 € à 149 999 €,
- 45 % à partir de 150 000 €.

Pour en savoir plus : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). ■

## SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

SEMAINE pour les alternatives aux pesticides

du 20 au 30 mars 2013  
8ème édition

Ensemble, cultivons l'avenir !

Participez alternativement à GOSNE !

[www.semaine-sans-pesticides.com](http://www.semaine-sans-pesticides.com)

MAIRIE DE GOSNÉ  
Tel : 02.99.66.32.08 - Mail : [mairie@gosne.fr](mailto:mairie@gosne.fr)

### LES ANIMATIONS

Mercredi 20 mars - Bibliothèque - 15h30/17h00

Atelier - création d'abris à auxiliaires animé par Bretagne Vivante - SEPNB à partir de 6 ans - Gratuit.  
Inscriptions : [bibliotheque@gosne.fr](mailto:bibliotheque@gosne.fr) / 02 99 66 35 17

Vendredi 22 mars - École Publique Nominœ - 15h15

« Interview Culture »  
avec l'école Privée et la Maison des Services

Vendredi 22 mars - Bibliothèque - 19h00

Apéro-lecture sur le thème des insectes

Samedi 23 mars - Maison des Services - 9h00/12h00

Troc' Plantes-échanges gratuits de boutures, plants, graines

Déjeuner « sorti du sac » pour tous les troqueurs

Intervention de l'association « Caravane Main Verte »

Démonstration de broyage de végétaux  
avec le Lycée professionnel de St Aubin du Cormier.

Renseignements réservation : 02.99.69.78.68.

Jeudi 28 mars - Cinéma Le Mauclerc - 9h00  
**pour les élèves des écoles privée et publique**

Projection du film « les Sillons de la Liberté »,  
avec R. Duranton, le réalisateur.

Jeudi 28 mars - Cinéma Le Mauclerc - 15h et 20h30  
**co organisé avec la Communauté de Communes**

**pour tout Public** (entrée : 4,90€, Gratuit pour les enfants)

Projection du Film « les Sillons de la Liberté », avec René Duranton, le réalisateur.

### LES EXPOSITIONS

Du 20 au 23 mars : Bibliothèque - Entrée libre aux heures d'ouverture

« Ces petits animaux qui aident le Jardinier »

Du 20 au 29 mars : Bibliothèque et Maison des Services - Entrée libre

Insectes géants réalisés par les enfants du centre de loisirs (ALSH). ■



## Les 15 et 16 juin prochains, ouvrez les portes de votre jardin !



En Bretagne, tous les 2 ans, les acteurs du tourisme, de l'environnement et du jardinage se mobilisent pour promouvoir les solutions de jardinage au naturel, c'est-à-dire sans pesticides ni engrais chimiques. Au cours d'un week-end de juin, des jardins amateurs ouvrent gratuitement leur porte aux visiteurs pour échanger sur les techniques, les savoir-faire, les trucs et astuces de jardinage, dans un cadre convivial.

L'objectif est de montrer à chacun qu'un jardin sans pesticide, respectueux de l'environnement et de la santé, accueillant pour la biodiversité, c'est possible... et c'est pas compliqué ! Cette année encore, plus de 100 jardiniers amateurs vont ouvrir la porte de leur jardin dans toute la Bretagne. Pourquoi pas vous ?

Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir un jardin d'exception. Il suffit de jardiner sans produit chimique, de présenter quelques solutions intéressantes pour le jardinier et surtout d'avoir envie de transmettre son expérience. Pour vous inscrire, télécharger le formulaire d'inscription sur [www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org](http://www.bienvenuedansmonjardinbretagne.org) et retournez le complété à l'adresse indiquée **avant le 5 avril**.

Cette action s'inscrit dans le programme « Eau et Pesticides », [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org) qui bénéficie du soutien de :



## RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'INTERDICTION D'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES POUR LA PROTECTION DE L'EAU

### *Désherbage : respecter les distances !*

Les terrasses, cours et allées sont des surfaces peu perméables. Dès la première pluie, une grande partie des traitements chimiques appliqués sur ces surfaces rejoindra les réseaux d'écoulement des eaux (fossés, réseau d'eau pluvial...) et polluera les ruisseaux et les rivières.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté préfectoral de février 2008 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau,
- à moins d'1 mètre des fossés (même à sec),
- sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout.

**Cet arrêté concerne tout utilisateur de produits phytosanitaires (y compris les particuliers).**

Rappel : l'article L353-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Alors, respectez bien les distances !

### **Pour en savoir plus**

<http://www.jardineraunaturel.org/>

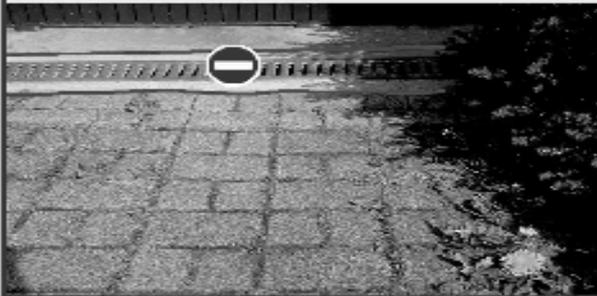
*Maison de la consommation et de l'environnement*

48 boulevard Magenta – 35000 Rennes

02.99.30.35.50

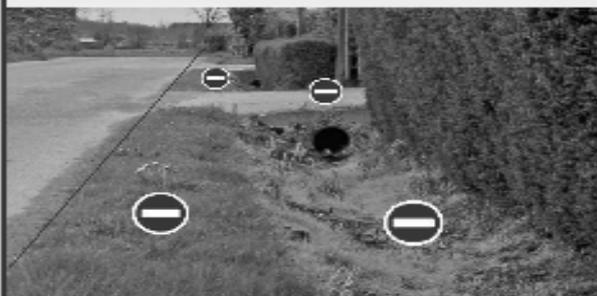
[info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

### **Caniveau, avaloir et bouche d'égout**



**→ Tout traitement est interdit**

### **Fossé avec ou sans eau**



**→ Tout traitement à moins de 1 mètre des berges est interdit**

### **Cours d'eau, canal, point d'eau**



**→ Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit**